

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS le 2 JUIN 2026

Date de convocation :
28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi 2 JUIN à 14 heures 30, les
Membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement
Convoqués, se sont réunis au centre administratif.

Nombre de membres
Présents : 9

Sous la Présidente de Madame Sabine CAMBRELENG

Présents : Mrs ALEXANDRE VIRGILE, DEWAELE, SOUPEZ, Mmes CAMBRELENG, DENYS,
CAPART, VERHAEGHE, GAUCHET, BUREAU

Etaient excusés : Mmes DURIEUX, DEPRET, N'DIAYE, FROMONT, Mr BAUDOUX, BODIN

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : Mr Christophe LAJOIE

Objet de la délibération : Modification du tableau des emplois permanents

N° de la délibération : 1161020626

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-23-1;

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2313-1;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant sur les droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ; Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

De modifier le tableau des emplois permanents fixé à la date du 27 avril 2026 comme suit :

Dans le cadre de l'évolution de carrière de deux agents de l'EHPAD Didier Eloy, il est proposé, à partir du 1^{er} juillet :

- De créer un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'agent social ;
- De créer un poste d'aide-soignante de classe supérieure et de supprimer un poste d'aide-soignante de classe normale.

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré :

APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents.

Résultat du vote : Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 02/06/26

Le secrétaire de séance



Le Président de séance